

**MOTION de Mme El Fassi, MM. Hayette et Norré : Les conséquences graves de la crise sanitaire sur la situation des allocataires sociaux, des personnes les plus pauvres, et sur les manières d'y remédier.**

**M. Hayette** signale que les différentes régions d'Europe se préparent à reprendre progressivement une vie normale. Il en est de même de la Belgique, de la Région bruxelloise et de la commune d'Uccle.

Selon les experts, les derniers chiffres épidémiologiques plutôt encourageants doivent être nuancés, eu égard aux 10.000 morts de la crise sanitaire (soit un rapport de 100 décès pour 100.000 habitants). La Belgique figure donc à une première place très funeste dans les classements de l'OMS.

Sans se lancer dans une bataille de chiffres à coup d'études contradictoires, il faut garder à l'esprit que cette épidémie a causé la mort d'un nombre anormalement élevé de Belges et que les mesures de confinement n'auront pas permis aux familles ayant perdu un être cher de faire leur deuil de manière digne.

Tous les citoyens ont été amenés à adapter leurs comportements, et pour certains leurs croyances, dans l'espoir d'échapper à ce fléau des temps modernes.

La littérature et le cinéma regorgent de récits apocalyptiques décrivant la fin du monde mais aucun responsable politique ou expert scientifique n'aurait pu prévoir l'ampleur de la catastrophe actuelle.

Lors des crises futures, pourrions-nous toujours compter sur le dévouement d'un personnel soignant engagé jusqu'au bout de ses souffrances ?

Il faudra se souvenir de ces personnes qui, en dépit de salaires ridicules, n'ont pas hésité à risquer leur vie pour préserver la santé de toute la collectivité.

Une récente enquête de Test-Achats a révélé des données inquiétantes pour la population : 62 % des citoyens ont subi une perte de revenus évaluée à 1.626 €.

La vie est devenue infernale pour les allocataires sociaux et citoyens précarisés, qui, en temps normal, accèdent plus difficilement aux différents services, et sont à présent confrontés à une hausse inévitable de leurs dépenses quotidiennes, notamment pour l'eau, le gaz et l'électricité.

D'autres personnes vivent sous la menace d'une perte importante de revenus en raison du chômage, du licenciement, de la suppression des jobs étudiants dans le secteur horeca,...Il faut s'attendre à une hausse de l'affluence dans les CPAS.

Les auteurs de la motion souhaitent soutenir les allocataires sociaux et les personnes les plus pauvres en proposant aux autorités fédérales d'élargir l'accès au tarif social pour le gaz et l'électricité, de refinancer le fonds qui y est consacré et de mettre en place une plate-forme destinée à la redistribution du matériel sanitaire.

La motion invite les autorités régionales à augmenter les aides en faveur des plus précarisés, à créer un numéro vert pour les urgences sociales et à soutenir les pouvoirs locaux en relevant les montants attribués dans le cadre de la dotation aux communes.

Selon M. Hayette, il convient d'augmenter le pouvoir d'achat des citoyens pour relancer l'économie. Le texte de la motion propose donc l'octroi d'une prime de 200 € pour les mois de mars, avril et mai et de continuer à attribuer ce subside jusqu'à la fin du confinement, afin que les citoyens puissent faire face à la hausse des dépenses quotidiennes.

Constatant une recrudescence de la fréquentation des banques alimentaires, M. Hayette invite le Collège à mettre en place un système de chèques alimentaires en partenariat avec les commerçants.

**M. le Bourgmestre** propose à M. Hayette de mener une réflexion sur cette importante thématique avec l'ensemble des groupes politiques afin de parvenir au vote unanime d'une motion commune lors de la prochaine séance du Conseil communal.

**M. Hayette** réagit favorablement à la proposition de M. le Bourgmestre, tout en souhaitant néanmoins que cette réflexion menée en commun aboutisse au vote d'une version retravaillée de la motion avant les vacances d'été.

**Mme Lederman-Bucquet** précise que la COCOF (Commission communautaire française) a créé le numéro vert « Bruxelles Soutien », visant à apporter une aide aux personnes désorientées et désespérées par la situation actuelle. Cette ligne téléphonique fonctionne très bien.

Il en est de même de la ligne téléphonique de la Ligue de la santé mentale, qui fonctionne aussi le soir et le week-end et sera probablement prolongée jusqu'à la fin de l'année 2020.

La COCOF va prévoir aussi un budget important pour les services de médiation de dettes, qui vont certainement être débordés.

Vu que la crise du covid génère des problèmes d'ordre psychologique, cette thématique doit faire l'objet d'analyses plus approfondies.

Le groupe Uccle en avant remercie M. Hayette pour son intervention et examinera avec beaucoup d'intérêt le projet de motion du groupe socialiste.

**M. Desmet** signale que le groupe Ecolo soutient cette motion.

Vu que l'identification des personnes qui passent à travers les mailles des filets de protection actuels constitue assurément une tâche ardue, la communication est capitale.

Il serait opportun de prévoir un affichage des informations en plusieurs langues dans les pharmacies.

**M. l'Echevin Lambert-Limbosch** se réjouit de constater que tous les groupes politiques sont prêts à coopérer pour développer les mécanismes de solidarité face aux inévitables répercussions sociales de la crise sanitaire

Le CPAS sera évidemment en première ligne pour appréhender cette réalité.

La commune et le CPAS se sont déjà mobilisés, notamment pour reloger des personnes sans abri dans un hôtel en collaboration avec la commune de Forest.

M. l'Echevin Lambert-Limbosch reconnaît l'importance de la communication en ce domaine, notamment pour signaler aux citoyens qu'il n'y a aucune honte à frapper à la porte du CPAS lorsqu'un accident de la vie vient bouleverser le cours normal de leur existence. Et le contexte actuel débouchera certainement sur une multiplication des situations de détresse. Il salue à cet égard le travail remarquable accompli par les assistantes sociales du CPAS.

Par ailleurs, la Maison de l'Emploi va entreprendre dans les prochaines semaines une série de « facebook live » consacrés à la problématique des pertes d'emploi induites par la crise actuelle, et ces séances seront menées en collaboration avec le CPAS, l'antenne Actiris, l'Agence locale pour l'emploi (A.L.E.) et le service de l'Emploi de l'administration communale.

**M. Cornelis** confirme que le CPAS est prêt à assumer sa mission dans ce contexte difficile et rend hommage au dévouement de son personnel.

M. Cornelis est tout à fait disposé à travailler sur base de la motion déposée par le groupe socialiste.

Un accord se dégage au sein de l'assemblée pour retravailler le texte de cette motion, dont une nouvelle version devrait être présentée lors d'une séance ultérieure du Conseil communal.

### Texte de la motion

Le Conseil,

Considérant le développement d'une crise sociale, conséquente à la crise sanitaire;

Considérant que la crise du Covid 19 et les mesures de confinement ont eu, pour effet immédiat, la mise à l'arrêt de pans entiers de l'économie, ainsi que l'annulation d'événements de tous ordres notamment dans le secteur culturel, et qu'un redémarrage sera lent et souvent partiel;

Considérant que ces mises à l'arrêt et annulations ont impacté sévèrement des milliers de travailleur-euse-s aux statuts parfois précaires, que cet impact peut perdurer au-delà des mesures de déconfinement;

Considérant que la crise sanitaire a conduit de nombreux allocataires sociaux à se confiner chez eux dans de conditions parfois très difficiles avec comme conséquence une augmentation des dépenses quotidiennes;

Considérant qu'un nombre important de ménages et de personnes isolées ont perdu une partie ou la totalité de leurs revenus ou de leur pouvoir d'achat, ce dont témoigne une enquête de Test-Achats du 22 mai 2020 révélant que 62 % des ménages belges ont perdu de l'argent, pour un montant moyen de 1626 € (source : <https://www.test-achats.be/action/espace-presse/communiqués-de-presse/2020/sondage-impact-financier>);

Considérant que, dans cette situation, un grand nombre de ménages belges connaît des difficultés croissantes pour faire face aux dépenses quotidiennes. Ainsi selon l'enquête de Test-Achats, 11% des sondés déclarent qu'il leur serait très difficile voire impossible, de payer les soins de santé. Pour 9%, il serait très difficile, voire impossible de payer les factures de gaz et d'électricité, pour 8% de payer leur loyer ou encore pour 7 % de payer leur alimentation quotidienne.

Considérant que le CPAS d'Uccle enregistre une augmentation de nouvelles demandes d'aides venant notamment d'étudiants privés de leurs jobs étudiants, de personnes issues du secteur culturel ou de l'Horeca.

Considérant que la situation sanitaire et le défi collectif du déconfinement auxquels l'ensemble des habitant-e-s de notre commune fait actuellement face, nécessitent une réponse identique pour tou-te-s;

Considérant qu'il est probable que le CPAS d'Uccle voie s'accroître le nombre de bénéficiaires de son Centre de Distribution Alimentaire Gratuite (CDAG);

Considérant que de nombreux acteurs de la commune d'Uccle sont engagés dans le soutien aux personnes les plus précarisées de notre commune;

Considérant dans cette situation le risque accru de pauvreté dans la population et, à la clé, celui de surendettement et d'exclusion à long terme;

Considérant enfin que l'égalité de toutes et tous, fondement essentiel de notre société et indispensable à sa survie, est donc d'autant plus mise à mal en cette période de crise sanitaire;

Considérant qu'il y a lieu d'éviter au maximum l'impact de la crise pour les plus précarisés, via le CPAS, en veillant notamment à apporter une qualité d'accueil et d'information encore plus élevée aux bénéficiaires, spécifiquement vis-à-vis de nouveaux publics, et à assurer dans les meilleurs délais un traitement des dossiers, dans l'octroi des droits sociaux ou dans le paiement des prestations;

Considérant qu'il y a lieu de soutenir le commerce local et de favoriser les circuits courts;

Considérant qu'en cette période de crise, les gens peuvent moins se reposer sur des sources d'aide informelles ou des actions de solidarité et sont encore plus dépendantes des allocations fournies par les autorités publiques (Communes, CPAS, régions, communautés et Etat fédéral);

Considérant les mesures prises par les gouvernements fédéral et de la Région de Bruxelles-Capitale apportent des réponses aux urgences sociales et économiques à différents niveaux et pour des catégories diversifiées de publics, dont :

- au niveau fédéral :
  - octroi d'un subside « Covid-19 » à destination des publics cibles des CPAS d'un montant de 115 millions d'euros (accord du Kern+10 du 6 juin 2020);
  - octroi d'une aide sociale complémentaire de 6x50 euros (mensuel) aux bénéficiaires d'un revenu d'intégration sociale, aux personnes porteuses d'un handicap et aux pensionnés qui bénéficient de la Grapa (accord du Kern+10 du 6 juin 2020);
  - création d'un congé parental Corona jusqu'au 30 septembre 2020
  - revalorisation à 150% de l'allocation aux familles monoparentales et aux familles avec un enfant en situation de handicap;
  - gel temporaire de la dégressivité des allocations de chômage;
  - assouplissement du régime de chômage temporaire pour force majeure et création d'un régime transitoire « Corona » entre le chômage temporaire pour force majeure et le chômage économique classique.
  - prolongement temporaire de la durée des allocations d'insertion;
  - soutien fédéral supplémentaire aux CPAS au travers d'une augmentation temporaire supplémentaire du taux de remboursement de 15 % de l'intervention fédérale (accord du Kern+10 du 6 juin 2020);
  - subvention supplémentaire de 15 millions d'euros aux CPAS en vue de leur permettre d'octroyer des aides matérielles, sociales, médicales, médico-sociales ou psychologiques aux usagers qui ont perdu une partie de leur revenu dans le cadre du COVID-19;
  - indexation du Fonds Gaz et Electricité afin d'accroître les dotations aux CPAS afin de pouvoir aider des personnes à se chauffer et à se fournir en électricité;
  - soutien aux banques alimentaires et aux CPAS;
  - aide aux frais de fonctionnement des CPAS liés à une charge de travail supplémentaire en raison de la pandémie;
- au niveau de la Région de Bruxelles-Capitale :
  - différentes lignes d'information à la population dont le numéro vert 0800 35 243 « Urgence sociale - Bruxelles Soutien » à l'initiative de la COCOF, la COCOM et IRIScare;
  - moratoire des expulsions jusqu'au 31 août 2020;
  - prolongation de l'interdiction de coupures de gaz et d'électricité jusqu'au 30 mars 2021;
  - suspension de l'interruption de l'approvisionnement en eau en cas de non-paiement;
  - extension de l'accès au tarif social énergie via le statut bruxellois de « client protégé » pour les ménages ayant subi une perte importante de revenu suite à la crise et qui se trouvent en défaut de paiement de leurs factures énergétiques;
  - prime unique de 214,68 euros pour aider au paiement des loyers et soutenir les locataires les plus fragiles du secteur privé du logement qui subissent une perte de revenus;
  - enveloppe budgétaire de 30 millions d'euros pour soutenir les CPAS;
  - soutien financier au secteur de l'aide alimentaire.

Considérant que les aides et soutiens viennent de divers horizons et que le citoyen ne sait pas toujours où il faut demander l'aide;

Considérant que la fracture sociale a également augmenté l'inégalité à l'école en mettant en avant les difficultés liées à la fracture numérique déjà existante ce qui risque d'accentuer le décrochage scolaire et la perte de motivation;

Considérant que des professionnels du secteur culturel, particulièrement affecté par cette crise, vivent sur le territoire d'Uccle;

Considérant que, durant cette crise, la Commune et le CPAS d'Uccle ont continué à rendre à nos citoyen-ne-s en difficulté leurs services d'aides et de conseils sociaux et que ces services seront potentiellement appelés à rencontrer les besoins d'un nombre plus important de personnes aussi longtemps que les effets économiques et sociaux continueront de peser sur les ménages,

Décide :

- De demander aux autorités des niveaux fédéral et de la Région de Bruxelles-Capitale de veiller à la mise en œuvre rapide de toute mesure répondant à l'urgence économique et sociale née de la crise du Coronavirus;
- De demander aux autorités fédérales d'élargir l'accès au Fonds social gaz et électricité et continuer à soutenir son financement;
- De demander aux autorités fédérales de poursuivre leurs efforts et de soutenir tous les CPAS du pays afin de leur permettre de répondre favorablement à l'urgence sociale;
- De demander aux autorités fédérales de concrétiser leur engagement d'octroyer une prime aux bénéficiaires de l'assistance sociale qui sont les allocataires les plus fragiles;
- De demander aux autorités fédérales de concrétiser les mesures en discussion permettant d'offrir une protection aux travailleurs du secteur des arts et de la culture;
- De demander aux autorités fédérales et régionales de continuer à soutenir les plus précarisés, les travailleurs et les entreprises impactés par la crise;
- De demander au Collège d'informer les Ucclois-es sur les possibilités de se procurer du matériel sanitaire mis à disposition par les autorités fédérales et régionales;
- De demander au Collège et au CPAS de poursuivre un suivi régulier de la situation sociale à Uccle et rétablir au plus vite et dans la mesure des possibilités et dans le respect des contraintes sanitaires le fonctionnement habituel de leurs organes et services;
- De demander au Collège de soutenir le CPAS dans cette période de crise en réservant une suite favorable aux demandes de modifications budgétaires du CPAS motivées par l'émergence de nouveaux besoins sociaux et l'accroissement du nombre de personnes aidées;
- De demander au Collège de mettre en place, en partenariat avec les commerçants, un système de chèque alimentaire dont pourraient bénéficier les personnes les plus défavorisées de notre commune tout en veillant à privilégier les circuits courts et les commerces de notre commune;
- De demander au Collège et au CPAS d'assurer la continuité dans la distribution des repas (Commune) et des colis alimentaires (CPAS) aux plus démunis, de veiller à ce que le CDAG continue de bénéficier d'un approvisionnement en suffisance, d'améliorer l'information sur les points de distribution encore ouverts pour l'aide alimentaire et de soutenir les associations présentes sur notre commune qui œuvrent à aider les personnes le plus fragilisées.
- De demander au Collège de renforcer les informations aux populations défavorisées notamment via le CPAS, notamment via la promotion sur le territoire de la commune du Numéro de Bruxelles Soutien qui aide les personnes qui font face à une urgence sociale;
- De demander au Collège de créer un guichet unique centralisant et distribuant toutes les aides, en particulier celles au logement;
- De demander au Collège de soutenir les travailleurs et acteurs de la culture actifs sur le territoire d'Uccle.
- De demander au Collège et au CPAS de poursuivre leur soutien aux étudiants de l'enseignement supérieur en pérennisant les dispositifs de salle d'étude et en continuant à faciliter leur équipement matériel dans le contexte de la digitalisation de l'enseignement;
- De demander au Collège la possibilité d'une enveloppe budgétaire destinée à des projets de création, de médiation ou de recherche et développement dans le secteur culturel;
- De demander au Collège le maintien de l'ensemble des subsides de fonctionnement alloués aux structures culturelles qui relèvent directement de la responsabilité de la commune ainsi que le maintien des subsides aux événements qui étaient planifiés entre la mi-mars et le 31 août jusqu'à une reprise normale des activités.